

—“ Et, dit le directeur du jury, vous qui paraîsez si bien savoir la portée de vos actions coupables, n'avez-vous donc jamais connu le remords ? ”

Jacques Bouvier pâlit, passa la main sur sa figure et répondit :

—“ Si, je sens que je suis un grand scélérat, et il y a des moments, quand je reste longtemps seul dans mon cachot, où j'ai peur. La nuit, je pense à tout ce que j'ai fait ; je revois la vieille servante de Vannes et la fermière d'Aureuil, qui me criait :—“ Grâce, citoyen bandit ! ” Je pense à la veuve Coupé et à son pauvre berger, et à Julien-le-Breton dont le couteau tremblait dans la main comme une feuille au vent, quand je le lui arrachai et l'enfonçai dans le cou du pauvre homme !.. Oui, je pense à tout ça, et je sais ce qui m'attend... D'ailleurs, la mesure était comble.. Il y a trente ans que je vole et que j'assassine. J'ai connu bien des brigands, et ils ont tous péri comme des brigands.. J'y passerai aussi.”

On l'interrogea sur un assassinat auquel avait participé une femme déguisée en homme, la Grande-Marie.

—“ Oh ! mon Dieu, dit-il, comment accuser une femme d'un si grand crime ? Cela serait vrai, qu'il n'en faudrait pas convenir.”

Il dit encore que Thérèse Croisé, sa compagne, n'avait jamais marché que de force avec lui.—“ Elle a eu bien à se plaindre de moi, la pauvre femme,” ajouta-t-il.

C'était là le dernier sentiment qui vécut dans son cœur, avec les vagues remords de ses crimes. Cet homme était resté l'élève d'une voleuse et d'une prostituée.

L'alarme était au camp. On savait que Sans-Pouce et le Borgne-de-Jouy avaient “ mangé le morceau ” (fait des révélations). L'exemple était à craindre. Déjà, par vanité de voleur, quelques-uns des accusés parlaient d'enchérir sur les aveux de leurs camarades.

Quatre-Sous disait tout haut :—“ Si je suis “ jugé à la boule ” (condamné à mort), il en viendra d'autres.” Sans-Orteaux ajoutait d'un air fat :—“ Les “ moutons ” de Vasseur ne savent pas tout. Si je dois “ épouser la veuve ” (être guillotiné), je jaserai, et j'en nommerai qui ne s'y attendent guère.”

Gros-Jean, c'était le nom de prison que s'était donné le Beau-François, promenait ses fureurs dans le préau, tyrannisant les faibles et jurant d'écraser les révéléateurs.

Le Rouge-d'Auneau se complaisait dans ses vantances d'incroyable. Il s'é-

tait accroché à un déteu qui on nommait “ le Curé,” parce qu'il avait quelque instruction, et qu'il disait régulièrement son “ Benedicite ” avant la soupe. —“ Vous êtes un saint homme, lui disait-il, et si jamais je vous rencontre en plaine, je ne vous ferai pas de mal. Je n'ai pas toujours été dans la peine, et j'ai été habillé comme un ci-devant.”

Ces incorrigibles avaient peine à croire à la gravité de leur position. Ils avaient si souvent échappé aux agents inhabiles et aux prisons vermoulues de la République, qu'ils espéraient se retrouver bientôt libres encore. Ils se redisaient leurs bons coups et faisaient des plans “ d'affaires.” Pierre - d'Arpajon connaissait, près d'Auneau, un riche épicer chez lequel il suffirait d'une nuit pour se rhabiller et garnir sa “ profonde ” (sa poche).

Dans les premiers mois, la masse des prisonniers fut répartie dans les trois prisons de la ville, l'ancien château des comtes de Chartres, la prison de Saint-Jean et celle de Loëns ; il y en eut jusqu'à sept cents à la fois. Malgré tous les soins de l'administration, une telle agglomération d'individus arrachés aux habitudes les plus ignobles, couverts de maladies et de vermine, devait engendrer des miasmes mortels ; l'humidité des cachots fit le reste. Une maladie dysentérique éclata, et Chartres put craindre un moment pour la santé de ses habitants. Mais l'épidémie se contenta de devancer les vengeances de la loi.

Le nombre des prisonniers ainsi diminué par la contagion, on établit des infirmeries dans les prisons ; on assainit, on améliora la nourriture. Il était temps, toute la bande y eût passé.

Ceci avait lieu pendant les chaleurs exceptionnelles de l'été de l'an VII, qui ne furent surpassées que par la grande sécheresse de l'an VIII.

Le chef de la bande d'Orgères profita de ces circonstances pour mettre à exécution un plan d'évasion qu'il méditait depuis son entrée dans les prisons de Chartres.

Le Beau-François, malgré ses rodomontades de prison, malgré ses prétentions à la domination, ses projets de fuite hautement avoués, n'était pas plus strictement surveillé que les autres prisonniers. Pendant l'épidémie, il se fit admettre à l'infirmerie, et il eut soin de ne pas y laisser deviner le robuste appétit qui le distinguait d'ordinaire. Après quelques jours passés dans cette situation favorisée, le concierge, qui ne croyait pas à cette prétendue maladie du brigand, voulut le faire réintégrer dans un cachot. Mais le Beau-François joua

si bien son rôle, qu'il réussit à attendrir l'officier de santé et à lui prouver qu'il avait une fièvre dangereuse.

Dans la nuit du 17 messidor, profitant de la négligence des infirmiers absents ou endormis, le brigand fit un trou au mur de l'infirmerie avec son couteau, entre deux colombages, précisément au-dessus de la porte de la cour de la prison, devant laquelle il n'y avait point de sentinelle. Il avait, au préalable, coupé en bandes plusieurs couvertures de lit dont il avait confectionné une corde solide.

Le trou se trouva n'être, au moment favorable, que juste assez grand pour laisser passer un homme de sa force. Il lui fallut même se dépouiller de ses vêtements, à l'exception d'un pantalon de toile et d'une chemise. Il passa et descendit sans être aperçu. Un autre bandit, Pierre Boulay, dit Durand Marbat ou Durand l'Auvergnat, vraiment malade, celui-là, profita du trou et de la corde, et s'enfuit avec le chef.

Vers minuit un jardinier de Chartres revenait en ville par le chemin d'Illière, quand il fut tout à coup accosté par deux hommes dont l'un n'avait pour vêtement qu'un mauvais pantalon, une chemise et un bonnet de coton ; l'autre un simple lambeau de couverture ; pieds nus tous deux.

C'étaient Beau-François et l'Auvergnat qui inauguraient leur premier quart d'heure de liberté.

Chacun d'eux avait coupé un gros bâton dans le premier bois rencontré sur la route. Ils assommèrent à moitié le pauvre jardinier Lenoble et lui prirent trois écus de six livres, vingt sous de menue monnaie et un morceau de pain. Ils l'eussent laissé nu, pour se partager ses hardes, si un bruit de pas, entendu sur la route, ne les avait forcés à abandonner leur proie.

Pierre Boulay fut repris le lendemain, terrassé par la fièvre et mourant sous un arbre. Le Beau-François ne fut pas retrouvé. Par ces négligences coupables, le procès d'Orgères était décapité. L'exemple des punitions infligées par la société serait amoindri de toute la valeur du chef des chauffeurs, grandi encore par le succès de cette évasion nouvelle.

Le procès n'en fut pas moins poursuivi avec patience et vigueur. La magistrature était animée d'un tout autre sentiment du devoir que les instruments de l'autorité.

Un jugement du tribunal de cassation, à la date du 21 floréal an VI, avait attribué au directeur du jury de l'arrondissement de Chartres, l'instruction contre les prévenus. En voici la teneur :